



SYNDICAT DU CYCLE DE L'EAU

DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté n°195 du 30 juillet 2018 relatif à l'extension du périmètre d'intervention du syndicat mixte « Roannaise de l'Eau - syndicat du cycle de l'eau » ;

Vu la délibération n°2018-36 du Comité Syndical du 26 septembre 2018 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des conventions de groupement de commandes ainsi que leurs avenants, quelque soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Considérant que depuis le 1er janvier 2019, Roannais Agglomération, Roannaise de l'Eau-syndicat du cycle de l'Eau, l'Office de tourisme de Roannais Agglomération, et les communes de Roanne, Riorges, Mably, Villerest et Commelle-Vernay ont mis en commun la gestion de leur système d'information respectif et créé un service commun dénommé « Direction de la Transition Numérique et des Systèmes d'Information » DTNSI.

Considérant que dans un souci de satisfaire aux besoins de chacun des membres et de parvenir à une meilleure cohérence et coordination technique, Roannais Agglomération et les sept autres entités membres de la DTNSI ont convenu de créer un groupement de commandes.

Considérant que ce groupement de commandes est créée en vue de la passation des marchés publics du service commun de la DTNSI .

N°19-43

Objet :

**Groupement de commandes entre
Roannais Agglomération (coordonnateur), l'office du
tourisme de Roannais
Agglomération, les communes de
Roanne, Riorges, Mably, Villerest,
Commelle Vernay et Roannaise de
l'Eau**

**Marchés du service commun de la
direction de la transition numérique et
des systèmes d'information**

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

1°) de constituer un groupement de commandes avec Roannais Agglomération (coordonnateur), l'office du tourisme de Roannais Agglomération, les communes de Roanne, Riorges, Mably, Villerest, Commelle Vernay et Roannaise de l'Eau pour organiser les marchés publics du service commun de la Direction de la Transition Numérique et des Systèmes d'Information ;

2°) d'approuver la convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement et désignant Roannais Agglomération coordonnateur ;

3°) de préciser que la commission d'appel d'offres est celle du coordonnateur.

Roanne, le

- 7 JUN 2019

Le Président,

Daniel FRECHET